

La carte principale fournit deux informations. La première concerne la valeur ajoutée du secteur qui est produite par commune, représentée par un cercle proportionnel à son volume. La plupart des cartes de valeur ajoutée pour la Belgique en 2008 utilisent la même échelle afin de pouvoir comparer les volumes des différents secteurs. La seconde donnée est celle de la spécificité sectorielle des arrondissements, en couleur de fond. Elle permet de mieux rendre compte des spécificités structurelles.

La petite carte indique l'évolution de la valeur ajoutée du secteur par arrondissement (évolution moyenne annuelle 1995 – 2008).

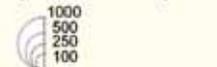
L'industrie du textile et de l'habillement représente 0,6 % de l'économie nationale en 2008.

Elle est surtout concentrée dans la partie sud de la Flandre occidentale, dans la région de Courtrai et, dans une moindre mesure, dans la vallée de la Dendre en Flandre orientale. Nous pouvons également constater l'établissement plus récent d'une industrie dans le nord-est du pays, alors que la production de laine autour de Verviers, la plus importante au XIX^e siècle, n'est plus que résiduelle. (...)

Valeur ajoutée de l'industrie textile en Belgique.

Valeur ajoutée de l'industrie textile en Belgique (2008).

Valeur ajoutée communale
Industrie textile
(millions d'euros)



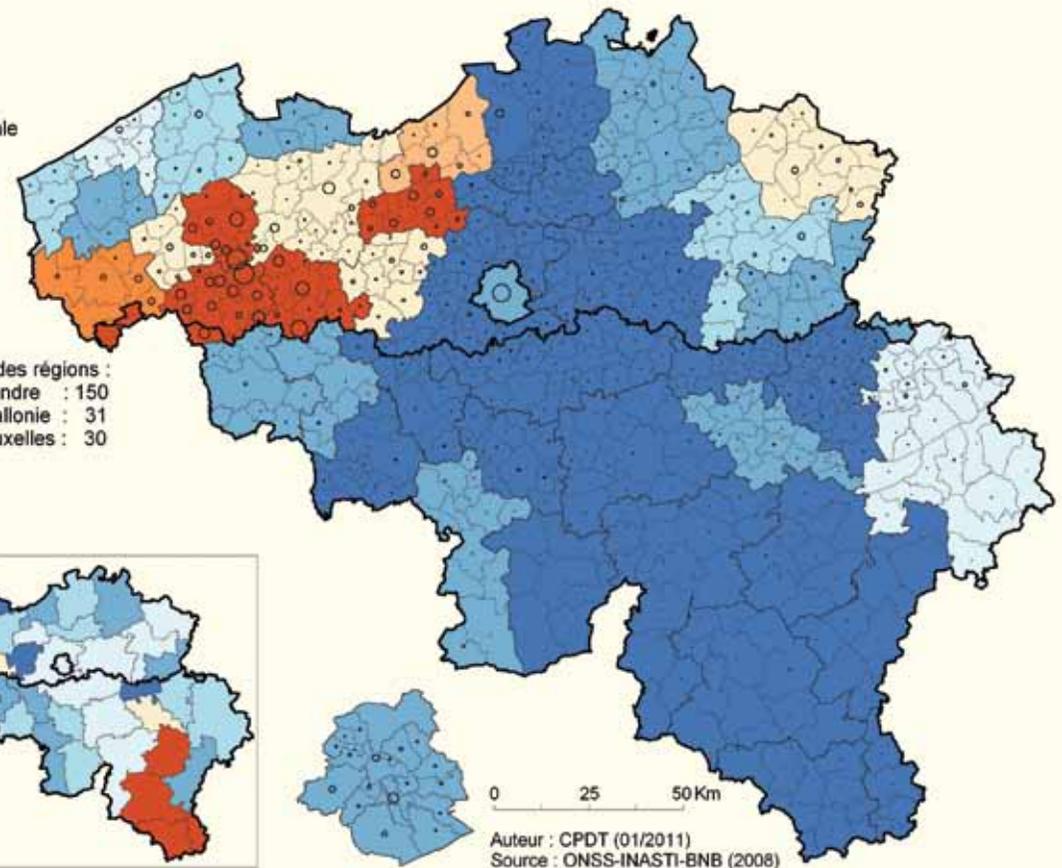
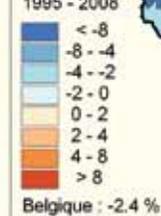
Total : 1880 millions d'euros

Spécificité sectorielle
des arrondissements



et des régions :
Flandre : 150
Wallonie : 31
Bruxelles : 30

Evolution
moyenne
annuelle (%)
1995 - 2008



Auteur : CPDT (01/2011)
Source : ONSS-INASTI-BNB (2008)

Valeur ajoutée de l'industrie textile en Belgique.

La carte principale fournit deux informations. La première concerne la valeur ajoutée du secteur qui est produite par commune, représentée par un cercle proportionnel à son volume. La plupart des cartes de valeur ajoutée pour la Belgique en 2008 utilisent la même échelle afin de pouvoir comparer les volumes des différents secteurs. La seconde donnée est celle de la spécificité sectorielle des arrondissements, en couleur de fond. Elle permet de mieux rendre compte des spécificités structurelles.

La petite carte indique l'évolution de la valeur ajoutée du secteur par arrondissement (évolution moyenne annuelle 1995 – 2008).

L'industrie du textile et de l'habillement représente 0,6 % de l'économie nationale en 2008.

Elle est surtout concentrée dans la partie sud de la Flandre occidentale, dans la région de Courtrai et, dans une moindre mesure, dans la vallée de la Dendre en Flandre orientale. Nous pouvons également constater l'établissement plus récent d'une industrie dans le nord-est du pays, alors que la production de laine autour de Verviers, la plus importante au XIX^e siècle, n'est plus que résiduelle.

La Flandre intérieure a eu une très ancienne tradition dans l'industrie textile de lin, sous la forme de l'industrie à domicile, en particulier dans la vallée de la Lys, au moins depuis le XVII^e siècle. Le succès de la ré-

gion depuis les années 1950 est la conséquence de la conjonction d'un nouveau contexte international et de la structure spécifique de la région. Depuis que l'industrie légère a été largement exclue du développement fordiste, les régions comme la Flandre intérieure ont été en mesure de moderniser et diversifier leur structure industrielle dans des secteurs spécifiques sur une base très endogène. D'une part, il y a eu une diversification horizontale vers d'autres industries légères (en particulier de meubles élaborés sur la base d'une industrie de panneaux de fibre de lin, et de l'industrie alimentaire, fortement liée au développement de la culture de légumes). D'autre part, il y a eu une diversification verticale avec la remontée de la filière textile jusqu'à la fabrication de machines-outils pour le textile (45 % de la production nationale) ou de fibres artificielles (15 %).

Dans la vallée de la Dendre, l'industrie textile a beaucoup décliné et n'a pas entraîné le même genre de processus de diversification.

La production de Bruxelles est principalement basée sur l'industrie du vêtement, probablement sous-estimée.

A l'opposé, l'industrie textile du nord-est est plus liée à des capitaux extérieurs à la région : les entreprises, souvent d'origine néerlandaise, sont venues chercher ici une main-d'œuvre à l'origine peu qualifiée et sous-employée.

Le textile, à l'exception de l'arrondissement de Mouscron, est fortement sous-représenté en Wallonie. Malgré une industrialisation précoce autour de Verviers, aujourd'hui pratiquement disparue, il ne subsiste que la fabrication de machines spécialisées comme héritage de ce passé textile.

Le secteur, particulièrement exposé à la concurrence internationale, connaît une érosion certaine depuis une dizaine d'années. Il ne se maintient que dans quelques arrondissements de l'ouest de la Flandre ou dans le sud-est du pays, mais à des niveaux de productions très faibles.

Valeur ajoutée de l'industrie textile en Belgique.

Niveau spatial :

Communes.
Arrondissements.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Toutes les cartes de valeur ajoutée 2008, à l'échelle de la Belgique et de la Région wallonne, présentées dans cet atlas, sont réalisées selon le même procédé.

Afin d'estimer les valeurs ajoutées sectorielles de chaque commune, nous utilisons deux types de données : les valeurs ajoutées sectorielles au niveau provincial fournies par la Banque nationale de Belgique (pour l'année 2008) et l'emploi sectoriel par commune, délivré par l'INASTI pour les travailleurs indépendants et par l'ONSS pour les travailleurs salariés (année 2008).

L'ONSS permet de produire une matrice de l'emploi salarié dans 28 secteurs pour les 589 communes de Belgique. En revanche, les données INASTI ne sont pas compatibles avec la division sectorielle NACE. Afin d'attribuer ces données à la division NACE, nous avons utilisé les données de la TVA.

Les valeurs ajoutées pour les 28 secteurs d'activité de chaque province ont été ventilées sur base de l'emploi sectoriel par commune. L'hypothèse de base est que la productivité sectorielle est similaire dans chaque commune de la même province. Ainsi, la valeur ajou-

tée du secteur textile a été ventilée en fonction de la part de chaque commune dans l'emploi provincial du secteur.

Les spécificités sectorielles par arrondissement sont calculées comme suit :
Part de la valeur ajoutée du secteur dans l'arrondissement / part de la valeur ajoutée du secteur pour la Belgique.

Méthode de classification :

Classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et oranges, respectivement pour les lieux supérieurs et inférieurs à la moyenne.

Données utilisées:

- Emploi ONSS (employés), 28 secteurs NACE 2008.
- Emploi INASTI (indépendants), 28 secteurs INASTI 2008.
- Données TVA (lien code NACE – code INASTI).
- Valeur ajoutée provinciale, 28 secteurs NACE 2008.

Statistiques :

Poids du secteur textile :
0,6 % de la valeur ajoutée totale.

Valeurs ajoutées communales :

- Somme : 1 880 millions d'euros
- Valeur minimum : 0
- Valeur maximum : 145 millions d'euros

Spécificité structurelle des arrondissements :

- Moyenne : 100
- Valeur minimum : 3
- Valeur maximum : 1823

Croissance moyenne annuelle des arrondissements :

- Moyenne : -2,4 %
- Valeur minimum : -18,5 %
- Valeur maximum : 20,1 %

Sources des données :

- Office National de Sécurité Sociale (ONSS ; <http://www.onss.be/onssrsz/fr/home.htm>).
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI – Belgique ; <http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>).
- Banque nationale de Belgique (BNB ; <http://www.nbb.be>).

Auteurs :

- Pablo Medina Lockhart
pmedinal@ulb.ac.be
- Prof. Christian Vanderhoven
cvdmotte@ulb.ac.be

